

Namurois, c'est vous qui le dites

GREFFES D'ORGANES:
"PAS ENCORE ASSEZ!"Aude
Emmanuelle
25 ans
Namur

Pendant les quatre premiers mois de l'année, le nombre de prélèvements d'organes a augmenté de 36,36 % par rapport à la même période en 2006. Une excellente nouvelle, selon le cabinet du ministre de la Santé publique, Rudy Demotte, qui ajoute qu'on enregistre une diminution généralisée des listes d'attentes pour les receveurs. De janvier à avril 2007, des organes ont été prélevés sur 105 donneurs, contre 77 au cours du premier quadrimestre de 2006. L'an dernier, on a comptabilisé 273 prélèvements; un record historique qui pourrait être atteint en 2007 si la tendance se confirme, en dépassant les 300 prélèvements.

Que pensez-vous de l'augmentation des transplantations? C'est une bonne chose. Je ne pensais pas que cela avait tant augmenté ces derniers temps car il me semble que l'on n'en parle pas assez. Il faudrait sensibiliser les gens beaucoup plus encore.

A votre avis, comment éveiller le public au don d'organes? Il faut à mon sens beaucoup plus de campagnes d'annonces à la télévision. On parle déjà de promotion de la santé via les médias, on met en évidence des maladies et les risques de certains comportements pour la santé. On nous bassine aussi avec le tabagisme. Alors, pourquoi ne pas doper la promotion du don d'organes? C'est tout aussi important pour sauver des vies, me semble-t-il.

Qu'est-ce qui fait que les dons n'augmentent pas plus? Au-delà du manque d'information, il y a aussi la peur. S'inscrire sur une liste de donneurs d'organes, c'est se dire que, peut-être un jour, on va nous enlever notre cœur ou nos poumons. Cela fait penser à la mort, mais on doit aller au-delà de ce sentiment. Je vais d'ailleurs franchir le pas et m'inscrire dans ma commune sur la liste!

La photo



VINCENT LORENT

Aux olympiades de la Ville de Namur, les parents sont toujours les bienvenus. Et si ils n'ont pas assez de voix pour encourager les bambins, les instits auront vite fait de les affecter à d'autres tâches...

WÉPION TRIBUNAL DE POLICE

La mort de Kevin:
27 mois de prison

Le chauffard privé aussi de permis de conduire (49 mois)

Le papa du petit Kevin Suarez (13 ans), qui avait été fauché mortellement le 1er octobre 2005 à Wépion, s'est dit satisfait du jugement rendu hier matin à Namur. Le prévenu était absent.

Me Derenne, à la défense de Ronald (33 ans), de Hastière, avait plaidé une peine de travail. Elle est rejetée. "Ce serait une réaction mal adaptée pour conscientiser le prévenu sur la gravité de son comportement", a justifié hier matin le président du tribunal de Police de Namur appelé à se prononcer sur l'accident mortel survenu le 1er octobre 2005 à Wépion et qui a coûté la vie au jeune Kevin Suarez (13 ans). Dans cet accident tragique, le tribunal refuse la thèse de la fatalité. Et dit en substance: quand on roule en agglomération au double de la vitesse autorisée, qu'on prend le volant sous influence de l'alcool et qu'on ramasse un briquet tout en roulant, "on ne peut ignorer les risques de circuler dans de telles conditions", lit-on dans les attendus.

DÉLIT DE FUITE RETENU

Au total, toutes infractions confondues, le chauffard est condamné à une peine de 27 mois de prison ferme ainsi qu'à une déchéance du permis de conduire pendant 49 mois et à une amende de 1.100 €, ce qui, multiplié par 5,5, représente une somme à verser de 6.050€. Cette condamnation est, au mois de prison près et à l'euro près, ce qu'avait requis le substitut Jean-Marie Delorge.

Ce qui a lourdement pesé dans la balance, c'est le délit de fuite que niait le prévenu. Après le choc, la voiture avait encore roulé 1km en roue libre avant de s'arrêter sur un parking de magasin. Le tribunal estime "que le prévenu avait largement la possibilité d'arrêter tout de suite son véhicule" mais lui reconnaît aussi une relative bonne foi. "Le fait



Au centre, Francisco et Marianne, le papa et la maman de coeur du petit Kevin. ■ VINCENT LORENT

qu'il se soit dénoncé lui-même à la police doit être pris en compte."

EN APPEL

La peine prononcée hier à Namur est une peine sévère, "juste" selon Me Patrick Willem, avocat de la famille de parrainage du jeune Kevin. "Pour ces dossiers de roulage avec mort d'un enfant, il y a effectivement une tendance pour des peines plus sévères, admet l'avocat bruxellois. "On va vers un durcissement et une prise de conscience que ce sont des choses très graves."

La défense a 15 jours pour aller en appel de ce jugement. Ce qu'elle compte faire, comme nous l'a confirmé Me Michel Derenne. "Un tel accident est inadmissible, c'est vrai. Mais par rapport à d'autres cas similaires, ou même plus graves, je constate une nette aggravation des sanctions." ■

M-CL.G.

POUR NE PAS OUBLIER

Une aquarelle de Kevin remise à l'audience



Voici un fragment de l'aquarelle peinte par Kevin qu'Annette Félix a fait reproduire. À la veille de sa mort, sous l'impulsion de sa famille de parrainage, le jeune garçon s'était trouvé une passion pour la peinture. "Tout son argent de poche y passait, se souvient Annette. Et c'est ça que je trouve injuste: juste au moment où il venait de trouver un but dans sa vie, sa vie s'arrête brutalement". ■

Une condamnation sans sursis

Dans son jugement prononcé hier matin, le président du tribunal de police de Namur Philippe Arnould a lui aussi scindé les peines selon les chefs d'inculpation. Exactement comme l'avait requis au parquet le substitut Jean-Marie Delforge

> **homicide involontaire:** 15 mois de prison, 400 € d'amende et une déchéance du permis de conduire pen-

dant 2 ans, avec l'obligation de repasser 4 examens (théorique, pratique mais aussi psychologique et médical).

> **alcoolémie:** retrait de permis pendant 1 mois et 200 € d'amende.

> **délit de fuite:** 1 an de prison, une amende de 500 € et une déchéance du permis de conduire assortie encore une fois des 4 examens (théorique, pratique, psychologique et médical).

Sa marraine

SON HOMMAGE



DEPUIS 2000, ANNETTE FÉLIX ÉTAIT LA MARRAINE DE PARRAINAGE DE KEVIN ■ VL

La famille de parrainage où Kevin séjournait régulièrement depuis 2000 était aussi à l'audience. Annette Félix (67 ans), de Houyet, était sa marraine. "Ce que je pense du jugement? Je dirai que je ne suis pas sûre qu'il n'aurait pas été plus efficace de condamner le prévenu à soigner des accidentés de la route".

Pour venir à Namur, Annette avait glissé dans son sac une dizaine de reproductions sur carte postale d'une aquarelle réalisée par Kevin. Au dos de cette image-hommage distribuée à la sortie de l'audience, on peut lire: "première huile réalisée à Houyet en août 2005 par Kevin Suarez tué par un chauffard le 1er octobre 2005. Il avait 13 ans." On trouve aussi l'adresse du site des copains de Kevin.

Son papa

SATISFAITS MAIS...



LE PAPA AURAIT SOUHAITÉ LE RETRAIT DE PERMIS DÉFINITIF. ■ V.L.

Francisco Suarez et sa compagne, Marianne, la maman de coeur du petit Kevin, se disent satisfaits du jugement prononcé hier à Namur. "Bien sûr, ce que nous aurions souhaité c'est le retrait définitif du permis de conduire mais nous ne pouvons pas tout avoir." Pas tout de suite en tout cas. Au travers de l'association "Parents-enfants victimes de la route", ils militent pour que la loi change "et qu'on tienne un peu plus compte des victimes. Et que les peines soient plus dissuasives encore à l'égard des chauffards de la route."

En octobre, le couple bruxellois devra revenir à Namur pour débattre cette fois du préjudice moral subi par la perte de leur enfant. Ce préjudice est estimé à 12.500 € pour chacun des parents.

LeQuotidien

CHEF D'ÉDITION : Christine BOLINNE
LE QUOTIDIEN DE NAMUR
Rue de Coquelet, 134 - 5000 Namur
red.lequotidien@sudpresse.be
www.lequotidiendynamur.be

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Didier HAMANN
RÉDACTEUR EN CHEF : Thierry DELHAYE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Philippe MIEST
CHEFS DE L'INFORMATION GÉNÉRALE :
Françoise GILSON - Hubert VANSLEMBROUCK
CHEF DES SPORTS : Yves SIMON
DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT :
André THIEL

SUD PRESSE S.A.
RUE DE COQUELET, 134 - 5000 NAMUR
Éditeur responsable : Patrick HURBAIN

070/21.10.10

(TARIF ZONAL)

UN NUMÉRO UNIQUE
POUR TOUS VOS BESOINS:

- ABONNEMENTS
- AVIS NÉCROLOGIQUES
- PETITES ANNONCES
- ANNONCES COMMERCIALES
- REDACTION GÉNÉRALE
- N° APPEL LIBRAIRE

E-MAIL

abonnements@sudpresse.be

ABONNEMENTS

3 MOIS 60 €

6 MOIS 118 €

12 MOIS 212 €

À VERSER AU COMPTE

ING 340-0098371-51

EN MENTIONNANT

L'ÉDITION SOUHAITÉE